

FORMATION SUR LE PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE – EPCI

La prévention des risques professionnels repose avant tout sur la mise en place de mesures de protection adaptées. Lorsque les risques ne peuvent être totalement supprimés, le recours aux Équipements de Protection Collective (EPC) et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI) devient indispensable.
Les EPC constituent la première barrière de protection en agissant directement sur l'environnement de travail, tandis que les EPI viennent en complément pour protéger individuellement les salariés face aux risques résiduels.

Durée de la formation :
- 3,5 heures en présentiel réparties sur ½ journée

Effectif :
- 1 à 10 personnes en intra

Public :
- Tout salarié exposé à des risques professionnels nécessitant le port d'EPI ou l'utilisation d'EPC

Prérequis :
- Aucun

Accessibilité :
- Formation accessible aux personnes présentant un handicap puisqu'à défaut de réaliser soit même les gestes, elles pourront les faire réaliser. Nous contacter en amont pour définir les adaptations nécessaires.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de la formation est d'être capable d'identifier, choisir et utiliser correctement les EPI et EPC afin de prévenir efficacement les risques professionnels.

COMPETENCES DEVELOPPEES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les risques nécessitant le port d'EPI ou la mise en place d'EPC
- Différencier EPI et EPC
- Utiliser correctement les EPI adaptés à leur activité
- Vérifier l'état et les conditions d'utilisation des équipements





Réglementation :
- Art. L.4411-6 CT

Méthodes pédagogiques :
- Exposé théorique et échanges
- Exercices pratiques

Moyens pédagogiques :
- Vidéoprojecteur
- EPI divers

Encadrement :
- Formateur en prévention des risques

Evaluation :
- QCM

Attribution finale :
- Attestation de formation

Renouvellement :
- Formation continue recommandée régulièrement.

Tarif :
- Devis sur demande, sans engagement.
- Inscription à france@fps95.com minimum 15 jours avant la formation

CONTACT :
France Prévention Secourisme
9 rue Denis Papin – 95280 JOUY-LE-MOUTIER
France MARQUE – Gérante
06 27 22 65 58 / france@fps95.com

CONTENU

Introduction à la prévention des risques
- Les enjeux de la prévention
- Les accidents du travail et maladies professionnelles
- Les principes généraux de prévention (Code du travail)
- La hiérarchie des mesures de protection

Les Équipements de Protection Collective (EPC)
- Définition et rôle des EPC
- Exemples : garde-corps, ventilation, balisage, capotage…
- Avantages et limites
- Obligations de l'employeur

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI)
- Définition et réglementation
- Les différentes familles d'EPI :
  - Protection de la tête (casque)
  - Protection des yeux et du visage (lunettes, visières)
  - Protection auditive (bouchons, casques anti-bruit)
  - Protection respiratoire
  - Protection des mains (gants)
  - Protection des pieds (chaussures de sécurité)
  - Protection contre les chutes (harnais)
- Conditions d'utilisation des EPI
- Limites des EPI
- Entretien, stockage et vérification

Pratique :

- Identification des EPI adaptés à différentes situations
- Vérification de l'état d'un EPI
- Mise en situation (si matériel disponible)

Mise à jour : Sept 2026